

## Vers une transformation du rôle de l'entreprise dans la société

Avec l'exigence environnementale de plus en plus prégnante dans la société, un nouveau type de développement des entreprises est apparu ces dernières années avec la création de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Après le scepticisme du début, la plupart des organisations s'attellent désormais à ce chantier d'envergure qui est un nouveau défi pour le monde des affaires. Les entreprises s'interrogent sur la meilleure façon d'intégrer dans leur modèle économique ces valeurs environnementales et sociétales. L'objectif étant d'améliorer leur image de marque auprès des consommateurs, éviter les campagnes de dénigrement ou d'attaques des ONG, réduire les risques de nuisance auprès de la population ou encore d'attirer les profils de jeunes cadres à haut potentiel en quête de sens.

Au-delà des contraintes, ce nouveau modèle de développement économique crée à la fois de la valeur financière et de la valeur sociétale qui sont ensuite partagées équitablement au profit des différentes parties prenantes : actionnaires, investisseurs, salariés, fournisseurs, clients sans oublier les autorités réglementaires.

Ainsi, pour inciter l'émergence de ce nouveau modèle, le droit français s'est aligné. Le Code Civil oblige désormais l'entreprise à être gérée en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Le Code civil et le Code de commerce permettent également aux entreprises qui le souhaitent d'insérer dans leur objet social une raison d'être, par exemple une mission d'intérêt général et créent le label d'entreprise à « mission ».

Certes, pour le moment ce n'est qu'une obligation de moyens et cette prise en considération ne prévoit pas d'aller à l'encontre de l'intérêt social de l'entreprise. Mais, les législations européennes et françaises ont particulièrement renforcé ces dernières années leur arsenal en ce domaine. C'est la loi de 2001, relatives aux nouvelles régulations économiques, qui, la première, a imposé aux sociétés cotées en Bourse d'effectuer un suivi de la RSE et de publier dans leur rapport de gestion une quarantaine d'informations concernant la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Les mesures législatives des lois de Grenelle 1 et 2 et de la loi Pacte, ont ensuite étoffé les obligations des entreprises. Une pression supplémentaire s'est encore accentuée au moment de la COP 21. Concomitamment, les compagnies d'assurances ont aussi effectué un lobbying intense auprès des pouvoirs publics pour durcir la législation car le changement climatique leur coûte beaucoup d'argent.

L'entreprise doit maintenant être gérée en adaptant sa gouvernance, ses produits et ses marchés pour prendre en compte le bien commun afin de répondre efficacement aux nouveaux besoins de la société. Ce n'est pas une contrainte supplémentaire mais une opportunité. Les grandes sociétés ont commencé à se structurer en nommant un responsable sociétal de l'entreprise et du développement durable chargé de mettre en œuvre une stratégie intégrant ces évolutions.

L'entreprise doit, désormais, concilier activité économique et mission d'intérêt général ou encore loger une partie de son capital dans des « fondations actionnaires » au service du développement des territoires. Ainsi, de grandes entreprises, de grandes institutions financières investissent à travers des fondations dans le domaine culturel. Les banques françaises viennent de publier, en prévision de la 5ème édition du Climate Finance Day qui se tient le 29 novembre prochain à Paris, au Palais Brongniart, un manifeste qui rappelle leur engagement dans la transition écologique et réaffirme leur volonté d'accélérer leurs actions au service d'une économie bas carbone, inclusive et écologique. Ainsi, en 2018, elles ont financé le domaine de l'économie renouvelable pour plus de 37 milliards d'euros, soit une hausse de 41 % en l'espace de 2 ans. D'autres secteurs de l'économie, comme la restauration collective ou la grande distribution ont pris des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

La mission de l'entreprise est enfin éducative. Elle peut ainsi aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle en leur faisant découvrir les métiers qu'elle exerce. Sa mission est notamment très importante pour l'insertion des jeunes sans diplôme ou peu diplômés et pour adapter ses salariés aux besoins des filières professionnelles à travers la formation permanente.

Nous sommes arrivés à un moment de l'évolution du monde où nous devons changer de paradigme pour le bien de la planète et de l'humanité.